



## Exonération de plus value immobilière

Par **Phil1108**, le **11/12/2012** à **09:55**

Bonjour, nous sommes propriétaire de 4 maisons, nous occupons l'une d'elle comme résidence principale, deux à proximité sont louées à l'année, une 4eme en résidence secondaire, louée en location saisonnière l'été et située à 200 km en région côtière. Nous voulons acheter une maison beaucoup plus grande comme résidence principale. Pour cela, nous allons devoir vendre notre maison en bord de mer, en réalisant une importante plus value qui sera taxable d'un montant d'environ 60 000 € selon le calcul à date, il reste en effet 11 ans pour atteindre les 30 ans.

Dans l'attente de cette vente, nous voulons louer provisoirement une maison qui répondrait à nos besoins.

Ma question : pourrions-nous légalement être exonéré de cette taxe si nous justifions que nous ne sommes plus propriétaire de notre résidence principale, mais locataire depuis plus de 8 mois, factures EDF et quittances de loyer à l'appui par exemple ? Cette exonération étant possible si nous achetons notre future résidence principale dans les 2 ans qui suivent la vente de notre résidence secondaire. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **FISCAL69**, le **02/01/2013** à **13:55**

Vous voulez profiter du nouveau dispositif d'exonération mis en place cette année lors de la première cession d'un logement et le emploi de la somme dans l'achat d'une résidence principale.

Les deux conditions sont :

- le emploi de la somme dans un délai de deux ans dans le financement de votre résidence principale.
- ne pas avoir été propriétaire de votre résidence principale dans les quatre années précédant la vente.

La deuxième condition ne semble pas remplie dans votre cas.

Par contre, comment est louée la maison que vous souhaitez vendre ? Si le montage financier a été correctement monté, il est peut être possible de bénéficier d'un autre type d'exonération.

Cordialement.

Par **Phil1108**, le **02/01/2013** à **15:35**

Merci de votre réponse.

Pour ma maison, c'est pour l'instant en location saisonnière.